

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉS POUR LES SÉQUENCES MATHÉMATIQUES

Cours actuel	Cours souhaité	Conditions
Mathématique (3 ^e secondaire)	CST (4 ^e secondaire)	Avoir réussi le cours de mathématique de 3 ^e secondaire (60 % ou plus).
Mathématique(3 ^e secondaire)	SN (4 ^e secondaire)	Avoir obtenu au moins 75 % en mathématique de 3 ^e secondaire.
CST (4 ^e secondaire)	SN (4 ^e secondaire)	Avoir obtenu un résultat d'au moins 75 % en CST de 4 ^e secondaire avec analyse du dossier et recommandation de son enseignant. Note : L'élève ne pourra obtenir qu'un maximum de 6 unités pour les 2 cours suivis.
CST (4 ^e secondaire)	CST (5 ^e secondaire)	Avoir réussi CST de 4 ^e secondaire. (60% ou plus).
SN (4 ^e secondaire)	SN (5 ^e secondaire)	Avoir réussi SN de 4 ^e secondaire. (60% ou plus).



**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2019-2020
Accès DEP et Classe Alternative**

ANNEXE 2

RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire et, parmi celles-ci, les unités suivantes :

- 1^o 6 unités de langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire;
- 2^o 4 unités de langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire;
- 3^o 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4^o 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5^o 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 6^o 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7^o 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

* Relevé des apprentissages : document produit par le MEES faisant état des résultats officiels obtenus par l'élève en 4^e et 5^e secondaire.

Renseignements importants concernant l'évaluation

Document à conserver pendant toute l'année scolaire

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant sera visible sur Mozaïk portail à compter du 10 octobre 2019.

- Une **communication par mois** sera faite par les enseignants via Mosaïk portail auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **28 août 2019 au 8 novembre 2019**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le 19 novembre 2019.
- Des rencontres avec les enseignants auront lieu **21 novembre 2019** en soirée et **22 novembre 2019** en avant-midi.

Deuxième bulletin :

- Étape du **11 novembre 2019 au 6 février 2020**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **17 février 2020**.
- Des rencontres sur rendez-vous des enseignants ou à la demande du parent auront lieu le **20 février 2020** en soirée.

Troisième bulletin :

- Étape du **10 février 2020 au 22 juin 2020**.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **26 juin 2020**.

✚ *La pondération de l'épreuve obligatoire ministérielle de français de 2^e secondaire (20 % du résultat final) et des épreuves uniques (50 % du résultat final).*

Règles de passage au deuxième cycle

- Promotion par matière en français, anglais et mathématique seulement;
- Cependant, l'élève de **3^e secondaire** doit avoir obtenu un minimum de 26 unités et avoir réussi 2 disciplines de bases (français, mathématique, anglais) sur 3 pour passer à un niveau supérieur.

Règles sur le cheminement scolaire des élèves

Est admis en Accès DEP, l'élève qui répond aux critères suivants :

- Être âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre du début de sa formation;
- Avoir réussi au moins deux des 3 disciplines de réussite obligatoire (français, math, anglais) du 1^{er} cycle du secondaire.

Est admis en classes alternatives, l'élève qui répond aux critères suivants :

- Être âgé d'au moins 16 ans au 30 septembre du début de sa formation;
- Avoir à son horaire les disciplines français, anglais et mathématique de 3^e ou de 4^e secondaire;
- S'orienter vers la formation professionnelle.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (Accès DEP et C-A)

Discipline	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Français, langue d'enseignement	Écrire (40 %)		Selon le cheminement de l'élève
	Lire (40 %)		Selon le cheminement de l'élève
	Communiquer oralement (20 %)		Selon le cheminement de l'élève
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)		Selon le cheminement de l'élève
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)		Selon le cheminement de l'élève
	Écrire des textes (30 %)		Selon le cheminement de l'élève
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)		Selon le cheminement de l'élève
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)		Selon le cheminement de l'élève

Pour les autres matières, un résultat disciplinaire sera présent à chacun des bulletins : éducation physique, sensibilisation au monde du travail, exploration de la formation professionnelle, ainsi que les programmes optionnels ou locaux qui peuvent être offerts.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages du MEES*. Vous pouvez les consulter les cadres à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/> . Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires ...

- **NB : Si l'élève persiste à ne pas faire une évaluation, soit pour une absence motivée ou non-motivée et malgré les demandes faites de la part des enseignants pour lui faire passer une évaluation, l'enseignant n'aura d'autres choix que de mettre un 0 et ce 0 sera en fonction de la pondération attribuée par l'enseignant à cette épreuve à l'ensemble des élèves.**

* Vous trouverez un commentaire sur une des compétences transversales suivantes.

Compétence transversale	Étape 1	Étape 3
Organiser son travail	X	